

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 12 (1874)  
**Heft:** 42  
  
**Artikel:** Les fastes du Casino  
**Autor:** L.M.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-182907>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

### PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr.  
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, 17 octobre 1874.

Les dispositions scolaires du projet d'organisation militaire fédérale préoccupent l'opinion dans la Suisse romande. On en parle avec un étonnement mêlé d'incrédulité ; on se refuse à croire que les théories étranges émises à cette occasion, aient pu germer dans la pensée des premières autorités du pays. — Il ne s'agit rien moins que de faire de l'instituteur un instructeur, dans l'école et hors de l'école. Bien plus, on veut transformer tous nos programmes d'études, de manière à ce que toutes les branches soient enseignées au point de vue de leurs applications militaires. Le peu que l'école publique donnait au développement intellectuel et aux besoins si nombreux de la vie ordinaire, va se trouver réduit par les exigences nouvelles et toujours croissantes de la défense nationale.

Citons à ce sujet quelques extraits du Message qui accompagne et explique le projet :

« Notre but n'est pas de commencer, mais de COMPLÉTER ET D'ACHEVER, au moyen de l'école de recrue, l'éducation militaire de notre jeunesse. *Le centre de gravité de cette éducation doit être placé dans l'école*, où nous pouvons concourir avec chacun, et non pas dans la caserne, où nous ne pouvons ni ne voulons concourir avec qui que ce soit. »

« Déjà dans l'école primaire, on peut acquérir toutes les connaissances que nous devons enseigner actuellement à la majorité de nos aspirants dans les théories de tir, dans l'étude du terrain, la géographie militaire, etc. »

« Il serait beaucoup plus rationnel de ne commencer qu'à 20 ans l'enseignement de l'écriture et de l'arithmétique plutôt que celui de la marche et de la tenue ! »

Dans la réunion d'Oltén, la majorité des officiers s'est déclarée d'accord avec ces tendances. La Suisse romande faisait minorité. Le projet de la commission du Conseil national, quoique plus modéré, maintient cependant pour l'instituteur l'obligation de diriger les exercices des jeunes gens jusqu'à l'âge de 20 ans.

Le courage manque pour discuter ces choses-là. Bornons-nous à une seule remarque.

Le projet fédéral aggraverait considérablement la position du corps enseignant et contribuerait à éloi-

gner toujours plus de la carrière pédagogique. Actuellement déjà, les jeunes gens montrent peu de goût pour cette vocation ; ils en auront bien moins encore pour celle de régent-instructeur-commis d'exercice ; la pénurie dont nous souffrons ira croissant, et nous assisterons à la ruine de l'école populaire.

On comprend qu'en présence de cette triste perspective, nombre de citoyens, même de ceux qui avaient cru devoir accepter la révision du 12 mai, parlent déjà de faire jouer le *referendum* pour le cas où la loi serait adoptée sans de profondes modifications.

### Les fastes du Casino

#### I

Lorsqu'une jeune fille attire tous les regards, lorsqu'elle est entourée d'admirateurs, elle s'abuse souvent sur son avenir, et, confiante dans les succès du jour, se plaît à intriguer, à bercer d'illusions les cœurs sensibles qui viennent soupirer à ses genoux. Mais le temps marche, la beauté se flétrit, les rangs des amoureux s'éclaircissent, et la pauvre fille ne tarde pas à s'apercevoir qu'on l'abandonne et que ses beaux jours sont finis. Alors elle devient morose, néglige peu à peu sa toilette et boude.

Cependant, notre coquette vient-elle à rencontrer sur son chemin quelque regard attendri, sympathique et appréciant ses beaux restes, vite elle ravive ses atours, se coiffe à la chien, chausse ses bottines cambrées et se montre plus pimpante, plus agaçante que jamais.

Telle est l'histoire de l'ancien Casino. Longtemps choyé, visité comme le plus joli rendez-vous de Lausanne, il fut brusquement délaissé par l'apparition de son concurrent. Dès lors ses volets fermés, les arbres de son jardin, poussiéreux et baissant la tête, ses clôtures délabrées, témoignèrent de la cruelle indifférence du public. Il resta ainsi plusieurs années plongé dans une silencieuse tristesse. Tout à coup, le Tribunal fédéral, qu'il doit herberger, vint le sortir de sa torpeur.

Il renaît aujourd'hui par un véritable changement à vue. On gratte ses murs, on restaure les volutes du fronton, les chapiteaux de ses colonnes, et l'intérieur subit d'importantes modifications. Bientôt

ce gracieux bâtiment sera vraiment digne de recevoir ses nouveaux hôtes qui sont fort satisfaits, dit-on, de la distribution des différentes pièces mises à leur disposition.

La grande salle du Casino a été divisée en trois salles : l'une est destinée aux séances du Tribunal, l'autre aux délibérations des sections du Tribunal, et la troisième aux avocats.

La salle des séances est spacieuse, et sera décorée avec goût. Au midi, le fauteuil du président, placé dans une espèce de niche ornée de l'écusson fédéral et encadrée par de riches draperies ; au couchant, une grande tribune demi-circulaire pour les juges ; au nord, la barre et des bancs en gradins pour le public.

Le petit salon, avec ameublement couleur grenat, devient une salle de conversation pour messieurs les juges. La grande salle du café est affectée au greffe ; la petite est divisée en deux salles, l'une pour le greffier français, l'autre pour son collègue allemand.

La cuisine est transformée en loge pour le concierge. A l'étage, le bureau du président, les archives et le logement du concierge.

La rotonde, dont l'ornementation est complètement modifiée, servira de pas-perdus.

Le jardin, au levant, dégagé de sa rustique clôture, sera ouvert et deviendra promenade publique, séparée du bâtiment par une grille placée parallèlement au fronton.

Au couchant, le jardin sera fermé par une grille à lances dorées, et réservé aux membres du Tribunal qui pourront y fumer tranquillement leur cigare, en face du beau panorama du lac et des Alpes.

### Le Phylloxera.

Voilà un nom barbare auquel nous habituerons difficilement nos populations. Le paysan, le vigneron, qui détestent les mots chargés de consonnes, ne s'inspirent guère de la circulaire officielle lorsqu'ils parlent de cet insecte ; ils ne disent pas que le phylloxera a fait son apparition à l'état aptère dans les *nodosités* ou renflements de forme ovoïde, très ténus, des *radicelles* du *chevelu* des vignes de Pregny ; ils disent tout simplement, en fumant leur pipe :

*Le paret que lé bîté sé sont messé après lé vegne de Dzenéva.*

Quoi qu'il en soit, l'insecte redoutable est là, à nos portes, et peut-être chez nous, sans que nous puissions rien faire de véritablement efficace pour le combattre, réduits à dire comme le Combiar, lorsqu'il parle d'un homme dont on ne peut faire façon : *Faut l'usâ couman lè.*

Cependant tous nos professeurs sont en émoi, tous nos savants se dirigent, la loupe en main, du côté de Pregny pour constater la présence du fléau, heureux sans doute de faire cette charmante course à la faveur des belles journées d'automne dont nous sommes favorisés. Et ne voulant pas qu'il soit dit

de rester court devant un des êtres les plus infimes de la création, ils donnent, en haut langage scientifique, diverses précautions pour calmer la panique générale. Nous ne saurions qu'applaudir à cette manière de faire qui prouve en faveur de leur bonne volonté.

Les moyens indiqués sont simples et à la portée de tout le monde ; ce sont les suivants :

1° Déchausser les ceps malades ;

2° Verser dans la trouée environ 4 litres d'eau ammoniacale ou une solution de 5 grammes de phénol dans un litre d'eau ;

3° Enduire le collet de la souche et les racines à fleur de terre avec du goudron de houille ;

4° Comblér le trou avec du bon fumier ;

5° Ajouter à ce fumier, par cep, 100 grammes de cendres, 70 grammes de plâtre, 30 grammes de soufre en poudre.

6° Couvrir le tout avec des phosphates de Bellegarde finement pulvérisés ;

7° Ajouter une couche de sable ;

8° Passer au crible de la chaux ayant servi à l'épuration du gaz d'éclairage ;

9° Etendre cette chaux bien également à la surface du sol ;

10° Faire l'opération par un temps très sec, dans un rayon de 30 centimètres autour du cep ;

11° Eviter de mettre cette chaux à nu sur le cep ou les racines ;

12° Employer cette chaux dans les proportions de deux kilogrammes par mètre carré ;

13° Etendre cette matière sur le sol au mois d'octobre ;

14° L'enterrer avant le réveil de la végétation ;

15° Ajouter à cette chaux une partie des engrais cités plus haut au moment où, dans nos contrées, on donne le premier labour à la vigne.

« Voilà, pour le moment, dit la commission centrale, les premières armes par lesquelles nous voulons combattre l'ennemi. »

Ainsi nous pouvons calmer nos craintes, car si ce ne sont là que les premières armes de ces Messieurs, que sera-ce lorsqu'ils feront usage de toutes leurs ressources pour cette guerre d'extermination !...

Il faudra nécessairement alors que chaque vigneron se pourvoie d'une pharmacie de campagne complète, afin d'avoir toujours ses ingrédients sous la main et dormir tranquille.

Quelques-uns prétendent qu'une couche de tabac marako ou de poudre persane de deux pouces d'épaisseur autour de chaque cep aurait un effet plus énergique ; d'autres, plus simples dans leurs procédés, et doutant des divers agents de la science moderne, conseillent de saisir délicatement la petite bête avec des pincettes, de la placer sur un caillou et de l'écraser d'un coup de marteau. Ce sont là autant de moyens dont le succès dépendra des innombrables essais qui vont être tentés.